DIRECTION DU PATRIMOINE

2 9 NOV. 2021

COURRIER ARRIVE

KEOS 189, Rue d'Aubervilliers 75018 Paris TERRITOIRE

RÉSEAU

DOSSIER D'INFORMATION

VILLE NUMÉRIQUE

MOBILITÉ

PROXIMITÉ

TRÈS HAUT DÉBIT

SERVICES

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENT

Adresse du projet SFR : La Grande Villedieu

Commune de :

78990 ELANCOURT

Référence SFR : G2R N° 780388 ELANCOURT (LA VILLEDIEU)



SOMMAIRE

1ere PARTIE - Le Projet SFR

Introduction	3
La motivation du projet : pourquoi faire évoluer une antenne-relais existante ?	4
Caractéristiques du projet	5
Description détaillée du projet	8

2° PARTIE – Connaissances scientifiques et réglementation (documents de l'Etat)

Les fiches interministérielles pédagogiques

- « Antennes-relais de téléphonie mobile » ;
- « Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile à l'égard de l'État et des utilisateurs ».

3e PARTIE - Pour ailer plus loin

Les phases de déploiement d'une antenne-relais Les technologies déployées



Introduction

Le déploiement du Très Haut Débit est un enjeu majeur et une priorité pour SFR. Sur le marché des télécoms, SFR est le deuxième opérateur en France avec des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Grâce à ses investissements massifs, SFR ambitionne de créer le leader national de la convergence du Très Haut Débit Fixe-Mobile.

SFR propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile et de contenus audiovisuels et se positionne également comme un expert de solutions de communications unifiées, d'Internet des Objets et de Cloud Computing pour les entreprises. Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.



Pourquoi faire évoluer une antenne-relais existante?

Nous prévoyons de faire évoluer nos équipements afin de vous apporter de nouveaux services (3G, 4G, 4G+ ou 5G par exemple) et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.

Plan de situation





Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert

- X : 572.795 m - Y : 2418.318 m

- Z: 171 NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration	n préalable	Permis de	construire
☐ Oui	⊠ Non	□ Oui	⊠ Non

Calendrier indicatif des travaux :

Travaux d'ajout et d'allumage 5G 3,5 GHZ : T4 2021

Caractéristiques d'ingénierie radio :

• 2G, 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux Fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE (dBW)	Azimuts	Tift	HBA ¹
4G - LTE 800	X	X	32.4/32.4/32.4	50°/190°/290°	4°/4°/4°	23.5m
2G - GSM 900	X	X	26.4/26.4/26.4	50°/190°/290°	4°/4°/4°	23.5m
3G - UMTS 900	X	X	27.4/27.4/27.4	50°/190°/290°	4°/4°/4°	23.5m
4G - LTE 1800	X	X	35.9/35.9/35.9	50°/190°/290°	2°/2°/4°	23.5m
4G – LTE 2100	X	X	30.9/30.9/30.9	50°/190°/290°	8°/6°/3°	23.5m
5G -NR 2100		X	35.0/35.0/35.0	50°/190°/290°	8°/6°/3°	23.5m
4G - LTE 2600	X	X	33.9/33.9/33.9	50°/190°/290°	4°/3°/6°	23.5m

¹ Hauteur Bas d'Antenne



Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi :

PIRE ² (dBW)	PAR ³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

5G avec antennes à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE maximale moyenne (dBW)	Azimuts	Tilt	НВА⁴
5G – NR 3500		X	46	50°/190°/290°	6°/6°/6°	24.27m

« Les technologies d'antennes actives sont caractérisées par une plus grande dispersion dans le temps et dans l'espace de la puissance rayonnée par rapport aux antennes passives. Pour cette raison, on n'indique pas la PIRE mais la puissance maximale moyenne rayonnée (ou PIRE maximale moyenne), qui est beaucoup plus représentative de la puissance effectivement utilisée et rayonnée par l'antenne »

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR
Xavier VERDES
Responsable Environnement
ALTICE Campus
16 rue du Général Alain de Boissieu
CS 84632 – 75741 PARIS CEDEX 15
xavier.verdes@sfr.com

⁴ Hauteur Bas d'Antenne



² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée

Déclaration ANFR

Conformite de l'installation aux	perimetres de securité du guide technique	DR 17
⊠ Qui	□ non	
2. Existence d'un périmètre de sé	curité accessible au public :	
☐ Oui, balisé	□ oui, non balisé	⊠ non
Périmètre de sécurité : zone au supérieur au seuil du décret ci-de	voisinage de l'antenne dans laquelle le cha ssous.	amp électromagnétique peut être
	mum qui sera produit par la station objet de 002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'évent	
4. Présence d'un établissement p moins de 100 mètres de l'antenne ☐ Oui	articulier de notoriété publique visé à l'artic e d'émission ⊠non	le 5 du décret n°2002-775 situés à



Description détaillée du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, SFR prévoit notamment de déployer la 5G.

Les systèmes et fréquences ajoutés sont la 5G NR2100 et la 5G NR3500.

Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR2100 *:

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du **réseau** existant LTE 2100 (antennes à faisceaux fixes).

Ce projet sera sans impact visuel.

La puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, Il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

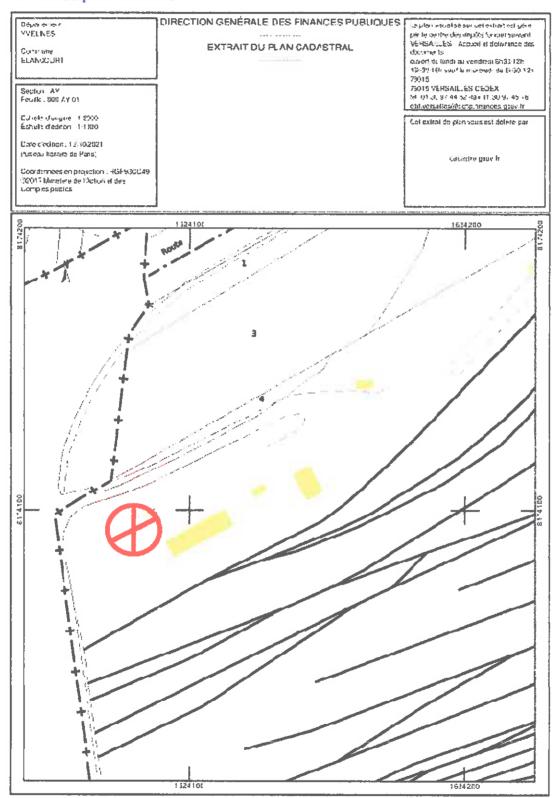
Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR3500 *:

Ce projet consiste à déployer une nouvelle antenne à faisceau orientable par secteur, dans les mêmes azimuts que les antennes existantes.



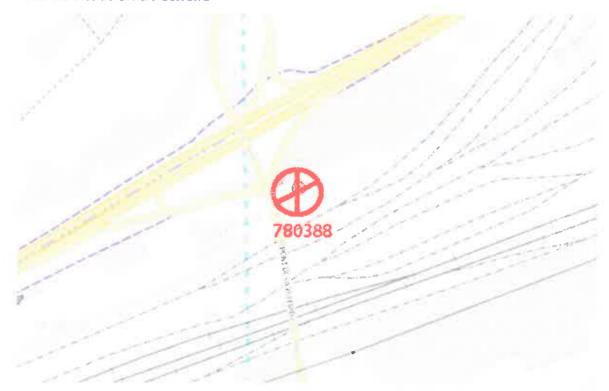
^{*} L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de **l'Agence nationale des fréquences** pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Extrait du plan cadastral





Plan de situation à l'échelle



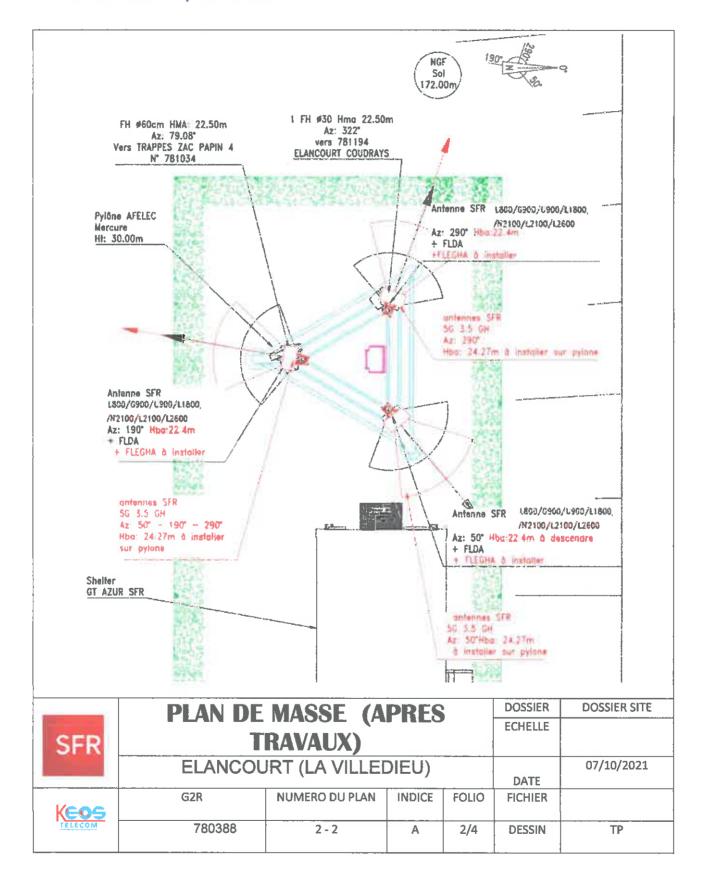


Plan de masse - Avant travaux

	EM BEGLET HAR. 27.50m AL. 19 DE VARS 184999 J. JAZ FAMMA 4 N° 72°033 PHOTOS AFELIA MONCHAI AR 38 DEINY SECTEUR 0/1/2 ANTENNE SER	Fix 850 wms 22.50v	Antonia Si Try Don Lanconia Si Lanconia Si Lanconia Lanco	The state of the s		
	AZ: 509/1909/2909 HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600	45	Ag: 50 v 明命 元 元 6	966/1990/G186 1990: 35.58m	07/23100/L7668	
	AZ: 509/1909/2909 HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600	45	1805/6 82 50 v 300 7168	966/1990/G186 1990: 35.58m	DOSSIER	DOSSIER SITE
SER	AZ: 507/190°/290° HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600 She to: OT AZJR (SSP	MASSE (A	1805/6 82 50 v 300 7168	966/1990/G186 1990: 35.58m		DOSSIER SITE 1/50
SFR	AZ: 509/1909/2909 HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600 She top QT: AZJR: EXP	MASSE (A	1805/6 62: 50° v 3306 7164	966/1990/G186 1990: 35.58m	DOSSIER	
SFR	AZ: 507/190°/290° HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600 PLAN DE T ELANCOL	MASSE (A RAVAUX) JRT (LA VILLE	1805/6 82: 50° v 1308 7168	986,7999,76186 1997, 35,59m	DOSSIER ECHELLE DATE	1/50
SFR Keos	AZ: 509/1909/2909 HBA: 2 L800/G900/U900 /L1800/L2100/L2600 She top QT: AZJR: EXP	MASSE (A	1805/6 62: 50° v 3306 7164	966/1990/G186 1990: 35.58m	DOSSIER ECHELLE	1/50



Plan de masse - Après travaux



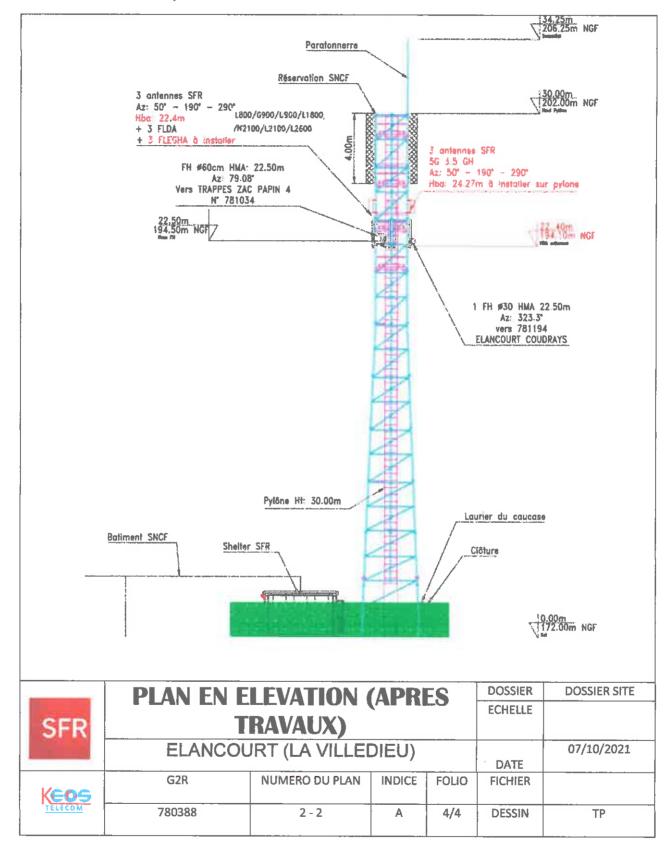


Plan en élévation - Avant travaux

		รัณฑ์ กระชา			MF w	
	SECTEUR 0/1/2 ANTENNE SFR AZ: 50°/190°/29 L800/G900/U90 /L1800/L2100/	00° HBA: 23.5m 00			nor figure	
		Ag Philips Philips (A) Philips or Philips			Mar w	
	}			47	0 HMA 22 50H - 324 3" 3 783 34 - 10100PAPS	
			491		- }	
	\$ Shi 0	945% +1 30 C3m		an'in Ba	1 000 030	
	ŧ	County 188	AVAN	31620		DOSSIER SITE
SER	PLAN D'EI	LEVATION (AVAN	31620	10 mg	DOSSIER SITE
SFR	PLAN D'EI	County 188		31620	DOSSIER ECHELLE	DOSSIER SITE 07/10/2021
SFR	PLAN D'EI	LEVATION (RAVAUX)		31620	DOSSIER	



Plan en élévation - Après travaux





Photographies avant travaux





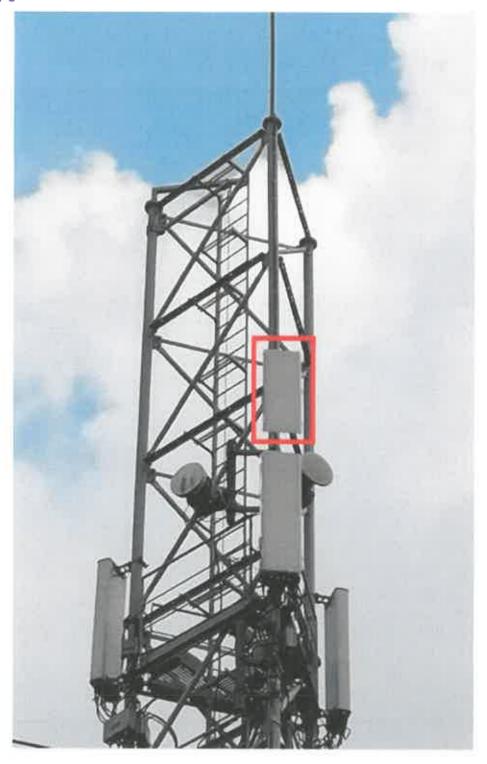




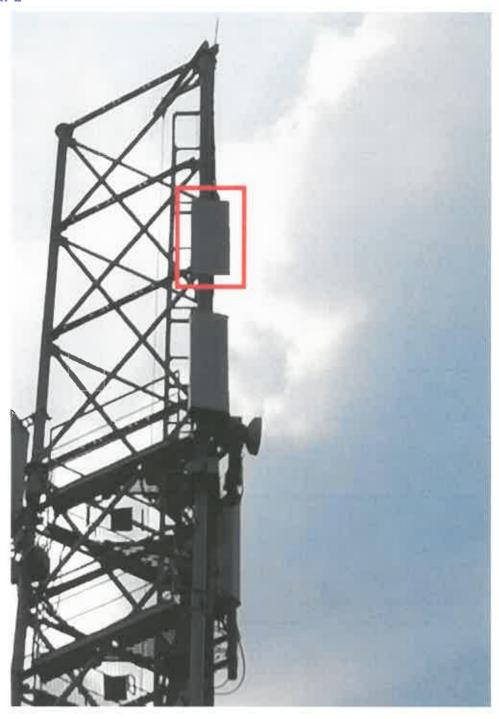




Photographies après travaux







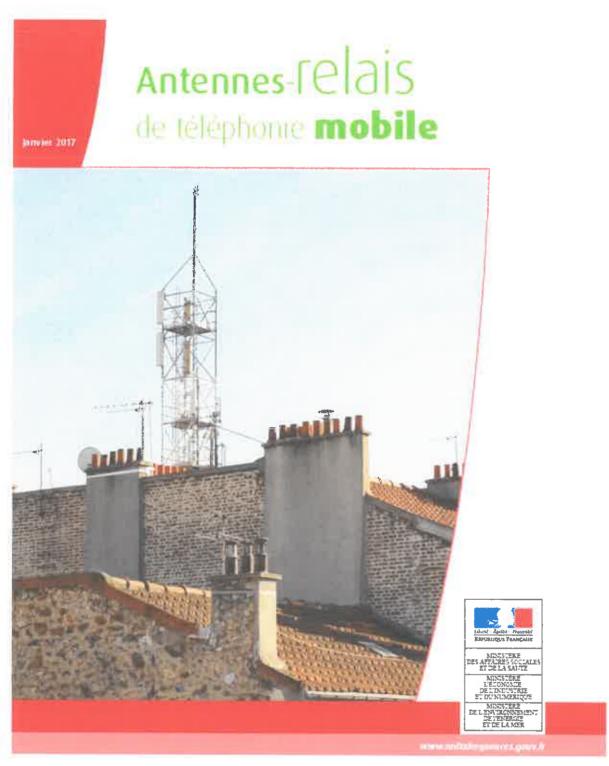






2e PARTIE -SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTATION

Documents de l'Etat consultables sur le site Internet : www.radiofrequences.gouv.fr





téléphonie mobile est aujourd'hui une technologie de communication très courante dans le monde. En France, environ 92% de la population utilise des téléphones mobiles.

Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est installé sur tout le territoire.

Ce réseau est en constante évolution pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. En effet, si depuis l'origine la téléphonie mobile permet de transmettre de la voix et des textes courts SMS (antennes-relais 20 de 2^ª génération ou 20), aujourd'hui beaucoup d'autres usages se développent comme les MMS vidéo, l'accès à internet, la télévision, ... (antennes-relais de 3[®] et 4[®] génération 30 et 40).

QUE SAIT-ON DES EFFETS SANITAIRES LIES AUX ANTENNES-RELAIS ?

Que disent les experts ?

Il est établi qu'une exposition aiguë de forte intensité aux champs électromagnétiques radiofréquences peut provoquer des effets thermiques, c'est-à-dire une augmentation de la température des tissus. C'est pour empêcher l'apparition de ces effets thermiques que des valeurs limites d'exposition ont été élaborées.

Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles, dont l'usage conduit à des niveaux d'exposition très nettement supérieurs à ceux qui sont constatés à proximité des antennes-relais. C'est la raison pour laquelle les champs électromagnétiques radiofréquences ont été classés, en mai 2011, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en « peutêtre cancérogène », en raison d'un nombre très limité de données suggérant un effet

Chiffres clés Fréquences :

GSM (2G) : 900 MHz et 1800 MHz UMTS (3G) : 900 MHz et 2100 MHz

LTE (4G): 700 MHz, 800 MHz, 1800 MHz et 2600 MHz

• Puissances : 1 Watt à quelques

dizaines de Watts

Portées : 1 à 10 km

Recherche

Afin d'amétiorer les connaissances sur les effets sanitaires des radiofréquences, l'Anses a été dotée par l'État d'un fonds de 2 M€ par an, alimenté par une imposition additionnelle sur les opérateurs de téléphonie mobile

cancérogène chez l'homme et de résultats insuffisants chez l'animal de laboratoire, rejoignant en cela l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié en 2009 et mis à jour en 2013.

Les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés.

Certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de turneur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Les conclusions de l'expertise sont denc en cohérence avec le classement proposé par le CIRC. Par ailleurs, l'expertise

2



fait apparaître, avec des niveaux de preuve limités, différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal: ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives. Des effets biologiques, correspondant à des changements généralement réversibles dans le fonctionnement interne de l'organisme, peuvent ainsi être observés. Néanmoins, les experts de l'Agence n'ont pu établir un lien de causalité entre les effets biologiques décrits sur des modèles cellulaires, animaux ou chez l'Homme et d'éventuels effets sanitaires qui en résulteraient.

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas fondé, sur une base sanitaire, de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale.

PEUT-ON ÊTRE HYPERSENSIBLE AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES?

Ce terme est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques à une pathologie particulière (maux de tête, nausées, rougeurs, picotements...) que certaines personnes attribuent à une exposition aux champs électromagnétiques. Toutefois, l'Anses indique qu'en l'état actuel des connaissances, « aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposi-

Valeurs limites d'exposition

2G: 41 à 58 V/m

3G: 41 à 61 V/m

= 4G : 36 à 61 V/m

- Radio : 28 V/m

Tétévision : 31 à 41 V/m

On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (V/m). tion aux radiofréquences et l'hypersensibilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ».

Néanmoins, on ne peut ignorer les souffrances exprimées par les personnes concernées.

C'est pourquoi un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients a été élaboré en collaboration avec les équipes médicales de l'hôpital Cochin à Paris. Dans ce cadre, les personnes peuvent être reçues dans différents centres de consultation de pathologie professionnelle et environnementale (CCPP).

QUELLES SONT LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. À l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne. celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santél.

QUELLES SONT LES CONDITIONS

1) Obtention d'autorisations préalables au niveau national

Préalablement au déploiement d'un réseau mobile, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes

3



(ARCEP) délivre une autorisation individuelle d'utilisation des fréquences à l'opérateur. Ce dernier peut déployer son réseau en installant des antennes-relais.

Tous les émetteurs d'une puissance de plus de 5 watts doivent obtenir une autorisation de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour pouvoir émettre. Les émetteurs d'une puissance comprise entre 1 et 5 watts sont uniquement soumis à déclaration.

2) Information et concertation au niveau local

Les exploitants d'antennes existantes sur une commune transmettent, à la demande du maire ou du président d'intercommunalité, un dossier établissant l'état des lieux des antennes concernées.

Les exploitants de nouvelles antennesrelais informent par écrit le Maire ou le président de l'intercommunalité dès la phase de recherche d'implantation et lui transmettent un dessier d'information 2 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Les exploitants d'antennes-relais qui souhaitent les modifier de façon substantielle et dent la modification serait susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis doivent transmettre au maire ou au président d'intercommunalité un dossier d'information deux mois avant le début des travaux.

Pour les installations radioélectriques ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme fexemple : antennes implantées sur des pylônes existants d'opérateurs de communications électriques, de TDF ou de RTE), la transmission du dossier d'information a lieu au moins 2 mois avant le début de l'implantation de l'installation.

À la demande du Maire, le dossier d'information peut contenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation selon les lignes directrices publiées par l'Agence nationale des fréquences.

Le dossier d'information et la simulation d'exposition (lorsqu'elle a été demandée) sont mis à disposition des habitants de la commune concernée au plus tard 10 jours après leur communication au Maire. Les habitants ont ensuite 3 semaines pour formuler leurs observations lorsque le Maire ou le président de l'intercommunalité leur ont donné cette possibilité.

Le Préfet peut, lorsqu'il estime qu'une médiation est requise, réunir une instance de concertation de sa propre initiative ou à la demande du Maire ou du président de l'intercommunalité.

3) Respect des règles d'urbanisme

Quelle que soit leur hauteur, les antennes émettrices ou réceptrices, installées sur le toit, la terrasse ou le long d'une construction existante, sont soumises à :

déclaration préalable lorsque ni l'emprise au sol ni la surface de plancher n'excède 20 m² (article R.421-17 a) et f) du code de l'urbanisme);

permis de construire au-delà de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher (article R. 421-14 a) du code de l'urbanisme) ;

Les antennes au sol constituent des constructions nouvelles et sont soumises, en application des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-9 du code de l'urbanisme, à

déclaration préalable lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² sans excéder 20 m²;

déclaration préalable lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que ni la surface de

4



plancher ni l'emprise au sol n'excède 5 m²; permis de construire lorsque leur haute

permis de construire lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m²; permis de construire, quelle que soit leur hauteur, lorsque l'emprise au sol ou la surface de plancher excède 20 m².

Ces obligations sont renforcées en site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable et dans les abords de monuments historiques.

Les installations qui ne sont soumises à aucune formalité (pas de modification de l'aspect extérieur d'un immeuble existant, moins de 12 mètres de hauteur, et local technique de moins de 5 m²) doivent néanmoins respecter les règles générales d'urbanisme et, le cas échéant, les règles du plan local d'urbanisme (article L. 421-8 du code de l'urbanisme).

QUI CONTRÔLE L'EXPOSITION DU PUBLIC ?

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée du contrôle de l'exposition du public. Les résultats des mesures peuvent être consultés sur le site www.cartoradio. fr. Les organismes chargés des mesures sur le terrain doivent répondre à des exigences d'indépendance et de qualité : ils sont obligatoirement accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitations privés que dans des lieux accessibles au public (formulaire de demande sur le lien: https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R35088). Une telle demande doit être signée par un organisme habilité (collectivités territoriales,

Pour en savoir plus :

www.radiofredsiences.gogv.fr

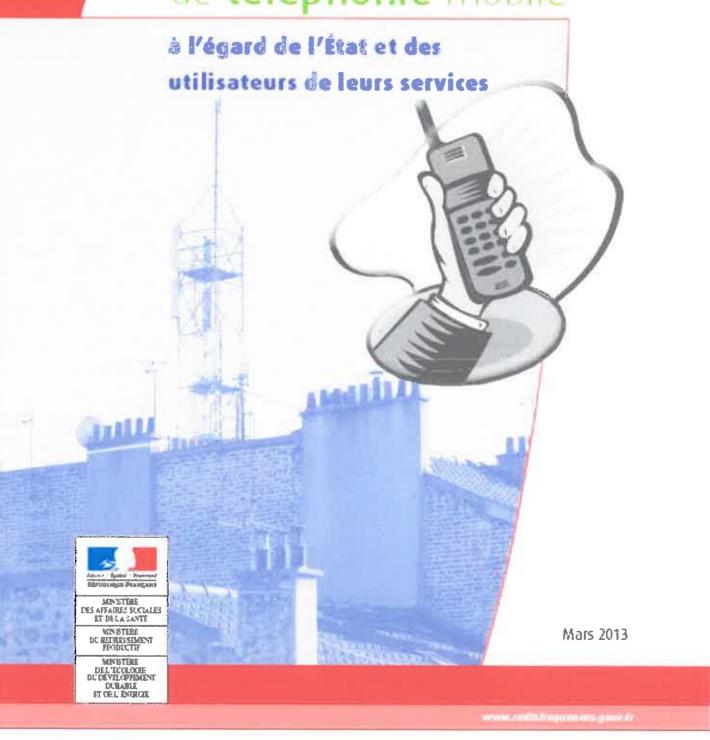
associations agréées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales...) avant d'être adressée à L'ANFR. Par ailteurs, L'ANFR a pour mission de préciser la définition des points atypiques, lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, puis de les recenser et vérifier leur traitement, sous réserve de faisabilité technique.

> Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France EArnaud Bouissou/MEDDE

conception graphique et impression : MEEM/SF3SI/ATL2 - A SAMY imprimé sur du papier certifié écolabel europeen



Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile





haque opérateur est soumis à de nombreuses obligations, qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevences, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Cette fiche présente certaines de ces obligations en distinguant

dans le cadre des autorisations générales, les obligations réglementaires qui sont identiques quel que soit l'opérateur et qui figurent dans le code des postes et des communications électroniques;

dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences, les obligations imposées par les décisions administratives individuelles qui sont spécifiques à chaque opérateur en échange du droit d'utiliser les fréquences qui relevent du domaine public de l'Etat. Ces obligations figurent dans les décisions individuelles de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

L'ARCEP assure le contrôle du respect de l'ensemble des obligations réglementaires et de celles relevant des autorisations individuelles de chaque opérateur.



Les obligations réglementaires identiques, quel que soit l'opérateur

Elles portent notamment sur les aspects suivants

Les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité du réseau et du service :

L'opérateur doit prendre les mesures nécessaires

- pour assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau et des services de communications électroniques,
- pour remédier, dans les délais les plus brefs, aux défaillances du système dégradant la qualité du

service pour l'ensemble ou une partie des chents.

Art. D98-4

 pour garantir une qualité et une disponibilité de service satisfeisantes. L'opérateur doit,

notamment, mesurer les indicateurs de qualité de service définis par l'ARCEP et les mettre à disposition du public.

Les prescriptions exigées par la protection de la santé et de l'environnement et par les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'opérateur doit respecter les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques fixées par le décret du 3 mai 2002, Il doit veiller à

Décret du 3.5.2002 ce que l'exposition des établissements scolaires, crèches et établissements de soin situés à moins de 100 métres, soit aussi faible que possible, tout en préservant la qualité du service rendu. Il doit également obtenir une autorisation d'implantation auprès de l'Agence Nationale des Fréquences, qui est chargée de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public.

Il doit, enfin, veiller à ce que l'installation des infrastructures et des équipements sur le domaine public ou dans le cadre de servitudes légales sur les pro-



priétés privées, soit réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux.

L'acheminement des appels d'urgence.

L'opérateur doit prendre toutes les mesures de nature à garantir un accès ininterrompulaux services d'urgence, de manière à acheminer les appels d'urgence vers le centre compètent correspondant à la localisation de l'appelant.

Art. D98-4 et D.98-8

X.



Les obligations spécifiques à chaque opérateur, inscrites dans les autorisations individuelles pour l'utilisation des fréquences 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz

Elles portent notamment sur les points suivants

La couverture de la population :

Les opérateurs mobiles ont des obligations individuelles en matière de couverture mobile³ suivant le service 2G (GSM, GPRS, Edgel 3G (UMTS) ou 4G (LTE).

En 26, Bouygues Telecom, Orange France et SFR ont chacun l'obligation de couvrir 99% de la population métropolitaine, en incluant la réalisation du programme national d'extension de la couverture 26 des centres-bourgs identifiées en « zones blanches », c'est-à-dire couverts par aucun de ces trois opérateurs.

A travers l'accord du 27 février 2007, les opérateurs sont également tenus de couvrir les axes de transport prioritaires fautoroutes, routes avec un trafic supérieur à 5000 véhicules par jour et axes reliant, au sein de chaque département, les préfectures aux sous-préfectures ainsi qu'à améliorer la couverture et la qualité de service sur les axes ferrovaires.

En 3G, les obligations de Bouygues Telecom, Orange France, SFR et Free Mobile, portent respectivement sur une couverture de 75 %, 98 %, 99,3 % et 90 % de la population métropolitaine.

En 4G, à 800 Mhz, les obligations de Bouygues Télécom, Orange France et SFR portent sur une couverture de 99,6 % de la population en janvier 2027, avec une obligation départementale de 95 % et une obligation en zone de déploiement prioritaire de 90 % d'ici janvier 2022. Dans le cadre de leurs autorisations à 2,6 Ghz, les opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange France et SFR ont l'obligation

Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France &Arnaud Bouissou/MEDCE

de couvrir 75 % de la population en octobre 2023, avec un réseau à très haut débit mobile.

Chaque opérateur mobile titulaire d'une licence est tenu de publier sur son site web des informations relatives à sa couverture du territoire. Des enquêtes de terrain sont menées annuellement au niveau d'environ 250 cantons afin de vérifier la fiabilité des cartes publiées, selon une méthode définie par l'ARCEP.

Les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité des services mobiles :

Chaque opérateur doit respecter, dans sa zone de couverture, des obligations en matière de qualité de service. Ces obligations portent pour le service téléphonique sur un taux de réussite des communications en agglomération à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, d'au moins 90%.D'autres obligations sont fixées pour les services SMS et les transferts de données.

L'ARCEP conduit et publie chaque année une enquête de mesure de la qualité de service de chaque réseau mobile qui vise notemment à vérifier le respect des obligations de chaque opérateur.

Par ailleurs, et parallélement aux obligations imposées par l'Etat aux opérateurs mentionnées dans la présente fiche, ces derniers ont également des engagements contractuels à l'égard de leurs clients, qui portent notamment sur la couverture, la continuité et la qualité du service.

conception graphique et impression : MEDOE/SPSSI/ATL2
imprimes sur du pageer cerbite ecolobei european

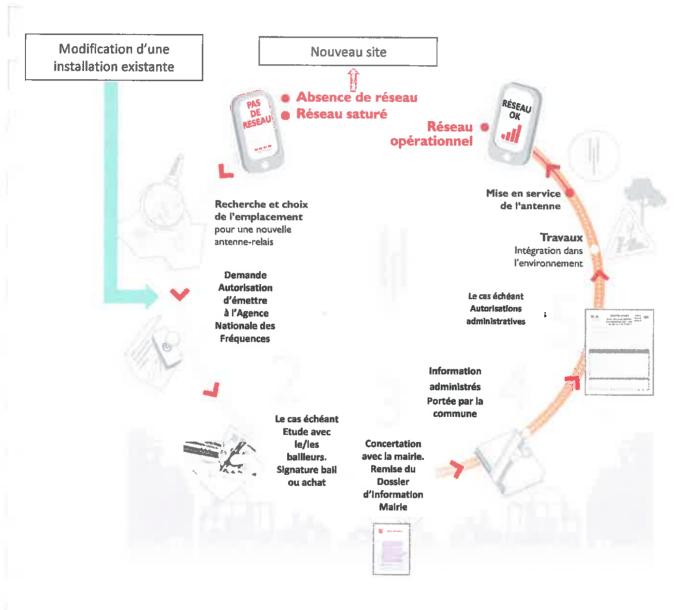


¹ Les critères d'appréciation de la couverture figurent dans la décision de l'ARCEP n° 2007-0178 du 20.2.2007

^{*} Zones les moins denses du territoire : 18 % de la population et 63 % de la population

3e PARTIE - Pour aller plus loin

3.1 LES PHASES DE DEPLOIEMENT D'UNE ANTENNE-RELAIS



Pour permettre à ses clients de disposer de services de téléphonie mobile innovant et de qualité, il est nécessaire, pour un opérateur de téléphonie mobile, d'anticiper les besoins d'aujourd'hui et de demain des utilisateurs. Le réseau doit être en mesure d'assurer une couverture de qualité et d'évoluer au rythme des utilisations de la population.



3.2 LES TECHNOLOGIES DEPLOYEES

1

Le GSM, « Global System for Mobile Communications » (la « 2^{ème} génération » ou 2G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 1800 MHz, essentiellement destinées au transport de la voix.

3

La LTE, « Long Term Evolution » (la « 4ème génération » ou 4G) qui utilise des fréquences autour de 700, 800, 1800 et 2 600 MHz, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en très haut débit 2

L'UMTS, « Universal Mobile Telecommunication Systems » (la 3ème génération » ou 3G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 2 100 MHz, permettant notamment le transfert de données et l'accès à l'internet mobile.

4

Le NR, « New Radio » (la « 5ème génération » ou 5G) qui utilise des fréquences autour de 700, 1800, 2100 et 3 500 MHz, dans une 1ère Phase, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en temps réel



Information sur risque de brouillage TNT







Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus hombreux à accèder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, cable ou fibre optique!



Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence fiationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

SI VOUS CONSTATEZ DES PERTURBATIONS, SIGNALEZ-LES:



Si vous habitez en logement collectif, demandez a votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes récontacte d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions identifiées pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financees par les operateurs de teléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite en allant sur le site recevoirlatnt,fr ou en appoiant le 0970-818-818 (appel non surtaxé).

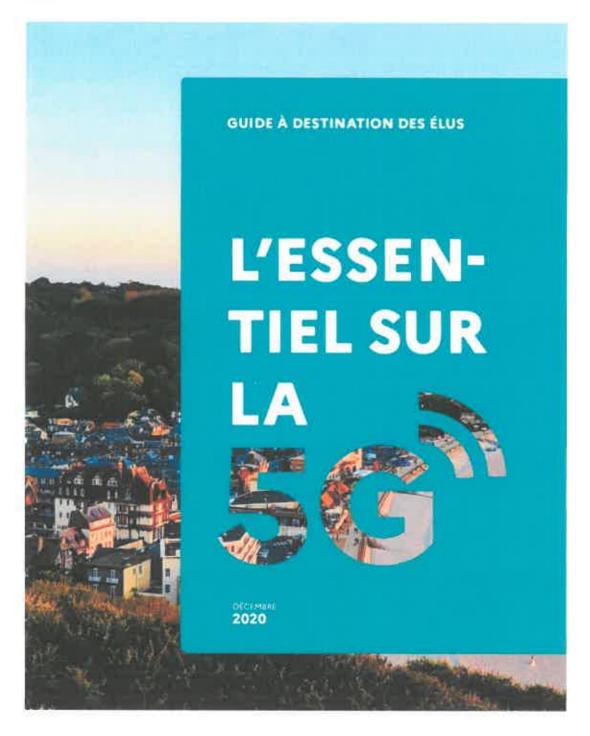
🧏 Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un organisme public rattaché au ministère de l'Economie et des Finances. Elle gere rensemble du spectre des fréquences radioélectriques en France et s'assure hotamment de la bonne coexistence de cette ressource entre tous les utilisateurs.











ADEME:

UAgence de la transition écologique est un etablissement public qui suxcire, coordonne ou réalise
des operations de protection de l'environnement
et pour la maitrase de éranegie.

ANFR

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utre staton des fréquences radiofléctriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure egalement du respect des fimites d'exposition du public aux ondes.

ANSES:

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour misson principale d'enveluei les farques sanitaires dans divers nomaines en viue d'éclairer la décision publique L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentileis des ondes sur la sanité.

ARCEP:

ARCET: une autorité administrative indépendance chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des peractures de couverture mobilie.

INTRO-DUC-TION

ALORS QUE LES PREMIÈNES OFFRES SO VIENNENT D'ÉTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS. La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'améragement numérique des territoires, et souvent sollicités au nivéau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vour doiner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 50 et démêter le virai du haux sur cette nouvelle tachnologie. Elle rappelle egalement quel est votre fole, notamment en sant que maire, et quels sour les outils a votre disposition, pour accompagner le dépoiement de la 50 aux votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local. Sous is direction du Secrétarias d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a tré diaborde par la Direction Générale des Entrephises (DGE), en lien avec l'ARCEP (YANSE), YANSES l'Agence Nationale de la Constanta des transitions, le Ministère des Solidantes et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations delus



La 5G qu'est-ce que c'est?

La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéiré et de fiabilité débit multiplie par 10, déjai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'energie que les technologies précédentes (46, 36, 2G).

Le secteur des rélécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connait environ tous les 10 ans une evolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précedentes et viendra renforce la couverture numérique du territoire tour, en évitant la saturation des réseaux

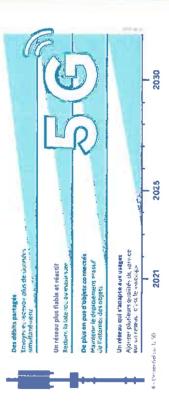


Il s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

> La 5G : une technologie évolutive

L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera deploye en bivisieurs étapes par les opérateurs mobilies. Les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières annièes, la

5G sera «dépendante» du reseau 4G
De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.







G

lk Que permettra la 5G ?

> Éviter la saturation des réseaux 4G
A son lancement, la 5G améliorera les services internet existents, tout en évitant la saturation des réseaux 4G déployes de sormas sur plus de 96% du territoire. Les vullisateurs bénéficieront d'un débit qui pourra être nettrement supérieur permetrant par exemple d'utiliser des services de visioconférence plus performants.

> Ouvrir la voie aux innovations
La 5G permettra progressivement de
connecter un nombre important d'objets
Loin d'étre des gadgets, les objets connectés ont une utilite très concrête dans beaucoup de domaines.

- médecine: développement de la télémédecine, gestion du matériel médical, maintien de la connexion pendant les déplacements de malades par exemple.
 agriculture et environnement: régulation de l'arrosage, fermes connectées, suuv des
 - troupeaux et de leur santé, francourt gestion louletique averses
- transport: gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,
- industrie . outils industriels plus performants
- sécurité routière: voitures connectées, aides à la conduite,

services de secours utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux de communication réservés, visualisation des leux d'intervention pour mieux appréhends, les situations, etc.

Un développement progressif

Les usages sont amenés à se développer progressivement et lis ne peuvent pas tous être anticipés aujourd'hui. Infrastructures de sante publique, de transport, services publics, biens collectifs, etc. c'est autant de domannes dans lesquels la mise en place d'une. 5G utile, répondant aux besoins du plus grand nombre, est possible

Les nouveaux usages nécessitant simplement un meilleur débit sont prêtr a être développés dès le lancement de la 5G (utilisation des drones dans l'agriculture, certains usages industriels par exemple). D'autres usages nécessiteront plus de temps pour être expérimentés, et d'autres devront encore attendre que toutes les dimensions de la 5G (faible latence, densiré d'objets) soient disponibles.

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

Réseau mobile : c'est un réseau de télécommunications offrant des services de téléphone et de connexion internet aux utilisateurs même lorsque ceux-cr se deplacent. Un tel réseau utilise les ondes de radiofréquences pour transporter les données. <u>Débit</u> c'est la quantité de données qui peut être échangee en une seconde (on l'exprime en Mbit(s).

Délai de transmission c'est le temps minimum pour transferer des donnees. On parle aussi de temps de latence. Flabilité c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinatérier.

Exemples d'expérimentations
d'innovations technologiques
permises à terme par la 5G

DANS LE DOMAINE
BES TRANSPORTS

DANS LE DOMAINE
BES TRANSPORTS

DANS L'INDÚSTRIE

RESPONDENCE DE SANTE

A DANS L'INDÚSTRIE

RESPONDENCE DE SANTE

RESPONDENCE

RESPONDENCE DE SANTE

RESPONDENCE

RESP

B - Caroamide . 4 St





Question/Réponse

de la 5G nécessite d'installer Est-ce que le déploiement de nouvelles antennes?

ne necessitera pas d'installer massivement de nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront principalement des pylônes déjà existants pour ajouter les autennes 5G ou mettre a jour La première phase de déploiement de la 5G

permettent une utilisation intensiva d'internet mais pertent à de l'abile distances (généralement 200 metres maximum). Elle sartient utilisées dans des ieux de forte affluencé, commo des garez ou des centres commerciaux. Ces antennes devraion d une autre some d'antenne à plus faible puissance : les « petites céllules », Ces antennes être peu utilisees dans un premier temps et se déplayer dans quelques annees en fonction des usages de la 5G qui vont se devalopper. La 5G povrrait aussi donner lieu à l'utilisation sont comparables a des émerteurs wifi elles



Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement?

de souscrire un abonnement. Son lancement ne rendra pas nocingatolisels estédighéhoreas des annennas générations (comme d'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionnes alor cup la AG est, prisentes sur la quissi-totalité du récasu mobile) et ne va pas contraindre a s'équiper d'un nouveau telophone. La 5G nestera un choix. choux de s'équiper, choix La 5G va cohabiter avec les technologies plus

renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son télephone. Des cartes seront publiées par les opérateurs observatoire sera agalement disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des deploiements 5G). Miyant les recommandations de l'ARCEP, et un Avant de changer son équipement, il faut se

pour la vie privée des citoyens? Quelles garanties

La 50 et plus généralement les évolutions à venir des réseaux relécoms vont entraîner davantage télecoms sont soums à un dauble régime de protection de la vie privité : le respect du seure des correspondances, d'une part, et le Régleuen genérals sur la prostection des données personnell d'interactivite entre le reseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de donnees. Afin de proteger des données personnelles, les réseaux RGPD), d'avtre part.

economique avtant que politique. la France œuvra à protéger ses infrastructures sonsibles. C'est tout l'enjeu de la foi du 1 août 2019 relative à la sécunte des réseaux mobiles 5G, qui soumet à aucunsation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements artifs des antennes mobiles pour les opérateurs rélécons qui sont operateurs d'importance ettale (OIV). e risque de menaces liées aux equipements de reseau mobile. Pour preserver sa souver ameté le déploiement de la 5G renforce également

Techniquement comment ça marche?

ta 5G est souvent présentee comme une unique technologie alors qu'elle est en realire l'assemblage d'innovations diverses

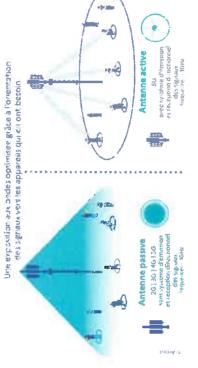
Les bandes de fréquences de la 5G

ues réseaux mobiles, tomme la radio, utilisen des ondes pout fransponter des données. Ces andes sunt docoupées en bandes de fuéquencos, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisees. Les différentes bandes de fréquences ont une portee et un débit différents. la 5G utilisera tout un ensemble de fraquences, artinouées répenment ou depuis plus longtemps

Dans un premier temps, 13 5G unitsera les bandes de fréquences qui sont déja utilisées (notamment les bandes 200 MHz, 21 SHz ou 1930 MHz) ansi que la bands de éléquences 8,5 GHz qui vient d'être attribbée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Certe cando offre an bon compromis entre converture et arréliocation de débit

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bange, la bange 26 OHz (dite bande nullimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée file pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulierement être utilisée pour la communication entre objets connectes.

> Des antennes-actives innovantes



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).



LA 56, OUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT?

1a 5G est au coeur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la sante et l'impact global de la 5G sur l'environnement



La 5G a-t-elle des effets sur la santé

Une exposition aux ondes très surveillée

que les valeurs limites règlementaires se si-tuent entre 36 et 61V/m selon les frè-En France, l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée par l'ANFR. Cette agence realise chaque année de nombreux contrôles, qui mantrent que l'exposition aux ondes est globalement très faible et largement inféneure aux valeurs lilisées en 2019, 80% d'entre elles attestaient d'une exposition inférieure à TV/m, alors mites. Sur les 3000 mesures qui ont eté réaquences pour la téléphonie mobile.

> Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, simifaire a celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

> Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition

des antennes Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de me-surer l'exposition des antennes dans le cadre protection de l'environnement ou agréees au du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréees de ritre d'usagers du système de sante et les fedérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur cartoradio.fr, qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60000 mesures réalisées sur le territoire

de la 5G. 4800 mesures sont prevues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires repré-Le Gouvernement a décide de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spéci-CANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement entatifs. Ces mesures permettront de disfique qui triple le nombre de contrôles. poser c'informations objectives sur l'expoition liée au déploiement de la 5G.

ou volt par mètre : % W/W ≫ 99

qui sert à mesurer la force d'un champ électronique c'est l'unité de mesure

de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques Le Comité national

give a drive use here do compared to another the second

Mais aussi des contrôles sur les équipements

Pour cette raison, PANFR realize aussi des vérifications sur les téléphones portables mis en vente sur le marche français et s'assure de la conformité de ces appareils au boutique ou sur internet et fait réaliser des va doubler le nombre de contrôles des DAS des smartphones, Ators que 70 appareils ont ête contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôl'exposition aux ondes reste essentiellerespect des valeurs limites de DAS. Elle prelève des smartphones commercialisés en tests en laboratoire. Tous les résultats sont rendus publics sur le site data anfr.fr. L'ANFR lera 140 en 2021. Cet effort progressif d'augmentation des contrôles permettra de texter dès 2020 plus de 80% des modèles les plus vendus en France en ciblant ment liée à l'utilisation de nos équipements. particulièrement les smartphones 50





Question/Réponse Comment faire mesurer

'exposition sur ma commune?

Il est passible paur n'imparte, quelle personne de soliètier des mesures d'exposition radioélectrique remplir le formulaire de demande sur le site masuras, anfr.fr. Le dossier de demande doit êtro syr le territoire de sa commune. Il axiste en effet L'AMPR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris Marselle, Nantes) des sondes qui mesurent an Continu l'evolution de des ordes, ms en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le touhaite peut association competente. La mesure est gratuite. des installations radioélectinques déployées un disposiții de surveillance et de mesure signe par le maire de la commune ou une

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE LE VOCABULAIRE

DAS : une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les andes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).

Cosservel surfa 55 - 41

SFR



Quels sont les effets des ondes sur la santé?

Même și les niveaux d'exposition aux ondes et du travail (ANSES) a publié de nombreux resteront faibles avec la 5G, les effets de ces ondes sur la santé sont étudiés de très près. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement travaux de recherche ces dernières années sur les ondes et la santé, in l'état actuel des connaissances, l'Agence ne conclut pas a l'existence d'effets santaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sons respectées.

En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport la 5G. L'ANSES complètera son expertise, notamment sur la bande de fréquences 26 GHz, moins bien connue, et qui n'est pas encore utilisée par la téléphome mobile d'autres services utilisent déja cette bande depuis des années, comme les scanners d'aéroports, les stations satellites, les fais-Le prochain rapport est prévu pour 2021. Les travaux de l'ANSES se poursuvront par ailleurs au fur et à mesure des projets de déprėliminaira qui s'intéresse specifiquement aux bandes de fréquences utilisées par ceaux hertziens, les radars automobile...) oloiements de la 5G.





La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement?

La consommation énergétique

du réseau 5G

tion (fonctionnalities d'économic d'énergie et de mise en veille. On estime que la 50 à la 4G d'it, à 2025, pour une amélioration terme, dans certains territoires les plus a terme d'un facteur 20 et plus. A court a saturation des réseaux sans remettre des l'efficacité énergetique du reseau 5G a été prise en compte dès la phase de concepva entrainer une amélioration de l'efficaci te enei gétique d'un facteur 10 par rapport denses, ia 5G est la seule manière d'éviter antennes 4G qui consommeratent beau-

coup plus

> Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités effertes par la mentation des usages du numérique, crest ce qu'on appelle «l'effet rebond». Notre usage du numerique est en constante aug-mentation, avec ou sais la 53. Selon l'Avcep. la consommation de données mobiles 5G entraineront probablement one auga été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. La 5G devrait présenter un meilleur blan energetique, à condition que hous matri slons l'augmentation de notre consomma tion de données

Réduire l'empreinte environnementale du numerique

a transition environnementale La 5G : des opportunités pour

sable de la transition environimentelle afin cores, industriels lugistiques etc. La 50, en permettant de développer des outils utiles tal, jouera un vôte de dans des innovations La 5G permettra par exemple de contribuer à developpier des réseaux médigents qui aideront à mieux mairriser notre consommation d'eau ou délectricité (adaptation de etc.). La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses ap-Les impovations sont une condition indispende rendre pius efficaces nos syctemes agripour maituser notice impact environnemenl'arrosage au niveau d'humidité dans le sol. mejiteure régulation du chauffage collectif, plications sont intelligemment utilisées



Question/Réponse

environnemental du numérique ? Comment mesurer l'impact

gains d'efficacite, etc.). L'Arcep et l'Adense on, eté des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils supportent en France et proposer des levisir le positif (déplacements évités, dématérialisation saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour quantifiar l'emprévite environnementale complexe à mesurer car de nombreuses choses 'impact environmemental du numérique est électrique des data-ceuters, etc.) mais aussi (fabrication des terminaux, consommation doivent âtre prises en compte le négatif de reduction de ceux-ci.

Nevroe : purs Southan et estange de Come de Lour de Frèmique et de southande de Sou

SFR

DANS LE DÉPLOIEMENT UN RÔLE CLÉ DANS ES ELUS DE LA 5G

la concertation sur la 5G. Pour leur per-mettre de jouer leur rôle, plusseurs outils éjà très mobilisés dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle clé à jouer dans l'information et et dispositifs sont à leur disposition.

(des la phase de recherche du site) ou de

Lorsqu'un opérateur envisage d'installer modifier substantiellement une antenne

d'Information Mairie

Focus sur le Dossier

tion), il doit en informer le Maire ou le

(avec un impact sur le niveau d'expos-

président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et

lui présenter un Dossier d'Information

Mairie (DIM)

a permis de renforcer le rôle du maire Elle a notamment créé le Comité de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les niveaux La foi du 9 février 2015 dite foi « Abeille» d'exposition aux ondes et sur les outils et de definir les ouals à sa disposition de concertation,

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté ment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroutement des travaux, la date prévisionnelle de mise en de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission.). Il recense également la liste des blissements de soins situés a moins de

du 12 octobre 2016. Il comprend notam

enceinte de dialogue et de transparence sur la SG, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la L'État a récemment mis en place une transparence,

réglementaires Les réferences

- et des communications électroniques article L. 84-9-1 du Code des postes
- en des communications électroniques atricle R. 20-29 du Code des postes
 - arrêté du 12 octobre 2016 (NOR : ECF1609879A)

i ini icadiis 186 ing Straite Igils — salifia din is - As II station als address, his Loi « Abeille»:

castivamentos à disposition castivamentos par cour moyen que'i juga approprié (see nicenet, cursolatacio em namir) e potis cast disposition de potis cast disposition de desister (on la reception de desister de de desister de desister de desister de desister de desister de de desister de de LE MAIRE Le parcours du DIM dispose d'en dals de hols jours à comptes de la recaption du DHF pour denander ans simulation de l'exposition aux en des générées par l'installation. LE MAIRE d'urbanisme, la déclaration préalable ou le déclaration et au motre un mois avant, le mise en service le raque le modification de l'antanne réspitation pas de transme réspitation pas prévente un dossier d'informatio Mairie un mois avant le dépôt de la demande d'eutonsation LOPÉRATEUR MIG

DE DIALOGUE **LES AUTRES**

service, les caractéristiques techniques

crèches, etablissements scolaires et éta-

100 mètres de l'installation.

· Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.

- Le maire ou le président d'EPC! peut saisir le préfet de département d'une demande de médiation (instance de concertation departementale) lorsqu'il l'estime nécessaire concernant une installation radioelectrique existante ou
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures anfrifi.



LES ÉLUS, un rôle clé dans dans le déploiement de la 5g



Question/Réponse

Comment savoir où la 5G est déployée sur mon territoire ou quand elle le sera?

Sur le site carcardio.fr vous pouvez voir les siets deje existină si avotate terrifoire. LYACPE mutra egalement en place un observatorie des dipplements 50, où seront reconese les sites evistants et a venit de domfest inselfets, er ule stad de compléte de domfest inselfets, er ule stad depolement parcessonnés de chaque opérateur LYACPE avois de chaque opérateur LYACPE avois de charce des carrectants de publier des carrographes permettant d'informer les consommateurs, sur la disponibilité du service 30 et qualité de se unrea sisconée. Par allieux, su no porateur projette les consommateurs, sur la prateur projette d'information d'un nouveau fine ou la modification d'un site existant pour y ratalier la 5G vous recevrez un Dossier d'information hairte, su minimum un mois avant le débou des ravaux.

Existe-t-il plusieurs types de 5G?

On entend parfois parlier de fauste 5G.
Or, In fir y a pay de fauste 5G on de vraie 5G.
In In ya agu une seule technologie qui va s'appoyer sur des bandes de frequences avec des performances en nebit variees avec des performances en nebit variees avec des performances en enbit variet carties de couverture des opérateurs qui préciseront les montandes en élénit disponible. Les fonctionanties de la 5G seront introdulise progressivement et l'ensemble des gans de performance et l'ensemble des gans de performance

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM?

Il a gie demande aux operateurs de ráléphonis mobile d'informer systém auquensas (rx élus locaux los de rout passage a la 60, notamment par l'intermédiaire du Dossier d'information haire (pilN), quelles que sorent les bandes de frequences mobilisées et les modalites de raise en catur.



Question/Réponse

le souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire ?

Ca sont les opérateurs qui décident d'es zones de dépolarement, en respectant les objectifs fixés de dans le caubre de hypocedure d'attribution dans le caubre de hypocedure d'attribution des frequences. Si une collectivité veut surpriver de nouveaux vasges par exemplié, en favour sant une expérimentation sur son territorie. elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordomner avec les mitatures portées par les entreprises ut industriels de son territorie.

Puís-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire ?

Les maires ne peuvent. ni au titre de leurs pruvoirs de police generale ni en se fondant sur le principe de présauton, s'opposer a l'implantation d'antennés pour des considérations sanitaires (Cf., Ass., 26 octobre 2011, n° 326492).

Je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable ?

Le présent guide peut servir de base pour répondre à vos questions, et peut étre mis à disposition de la population sur votre renritoure.

Pour aller plus toin, vous pouvez - consulter las ressources de l'ARCEP et de l'ARKER mises à disposition sur leur site. • vous rapprocher des associations d'etus

 vous rapprocher des associations d'etus up participant au Comité de dialogue de l'ANFR ou au comité france mobile.
 soilliciter les opierateurs pour plus d'imformation.

En savoir plus sur les cartes de couverture

https://www.arcepfr/actualites/ les-communiques-de-presse/detail/ n/5g-221020.html



Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondés et la samé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020)

Le rapport (GAS-10F-CGE-CGED : https://www.lgas.govv.ft/ppp.php?article?94 Ce rapport compare le deploiement international de la SG, et plus précisément sur les aspects techniques et sanitaires.

La site de l'ARCEP's https://www.arcep.fr/
Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couversure fixe et mobile et l'avancé des deploirments 500

Le site de l'ANFR

